

ENEDIS retire deux pylônes dans la Réserve naturelle régionale de l'Ilon

Communiqué
de presse

18 octobre 2021

Dans le cadre de la maintenance d'une ligne HTA, deux pylônes électriques devenus obsolètes ont été retirés **le lundi 18 octobre 2021** par ENEDIS dans la Réserve naturelle régionale de l'Ilon gérée par le Parc naturel régional des Alpilles. Cette opération s'est déroulée entre 9h et 11h grâce à l'intervention d'un hélicoptère Super Puma. La suppression de ces installations, autorisée par l'Arrêté régional n°2021-1776, a été menée en étroite collaboration avec le Parc naturel régional des Alpilles, gestionnaire du site, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Conservatoire du Littoral.



Ces travaux seront bénéfiques à la biodiversité locale, en limitant les risques de collision avec les oiseaux qui nichent à proximité. Parallèlement, cela permettra une amélioration de la qualité paysagère du site, les pylônes étant actuellement en plein cœur de la ripisylve en bordure de canal.

La Réserve naturelle régionale de l'Ilon

Située en limite sud du Parc naturel régional des Alpilles, sur les communes d'Arles et de Paradou, cet espace remarquable de 176 hectares est composé de marais, de forêts anciennes et d'anciens coussouls de Crau. La qualité de ce site exceptionnel a été reconnue par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2012, qui a décidé d'en faire une Réserve naturelle régionale avec l'appui des anciens propriétaires, les époux Donadieu.

Le Conservatoire du Littoral en est propriétaire depuis 2017 suite au legs du domaine et a confié la gestion au Parc naturel régional des Alpilles.

Le Parc assure donc la gestion de cet espace à double titre : terrains du Conservatoire du Littoral et Réserve naturelle régionale.



Le site abrite plusieurs espèces animales de grand intérêt patrimonial : Rollier d'Europe, Cistude d'Europe ou encore Circaète Jean-Le-Blanc. Parmi les espèces se reproduisant sur le site, on trouve le Castor d'Europe, le Grand-duc d'Europe ainsi que le Héron pourpré et la Talève sultane. Plus d'une cinquantaine d'espèces de libellules ont été répertoriées et on y rencontre plusieurs reptiles et amphibiens tels que le Lézard ocellé et probablement le Pélobate cultripède.



Afin de maintenir voire d'améliorer cette richesse écologique, un plan de gestion de la RNR a été élaboré par le PNR des Alpilles. Validé en 2019, ce document définit les enjeux et les objectifs de gestion à mettre en œuvre sur le site par des actions concrètes telles que la restauration des milieux secs particuliers ou la réalisation d'une étude sur le fonctionnement hydrologique du marais de l'Illon.

Enedis investit 100 000 € dans la fiabilisation de ses lignes électriques aériennes dans le secteur du Paradou et dépose deux poteaux béton par hélicoptère au milieu du marais de l'Illon.

Enedis a engagé un important programme d'investissement qui vise à fiabiliser ses réseaux en les modernisant et en les remettant à niveau afin d'en garantir la pérennité et la performance.

Sur la commune du Paradou, au mois de septembre 2021, c'est 4,7 km de lignes aériennes HTA qui ont été rénovées par l'entreprise SN EPM.

Par ailleurs, sur ce chantier, en collaboration avec la ligue de protection des oiseaux (LPO), nous avons traité 50 points avifaune avec la pose de matériel (perchoirs) pour la protection des oiseaux.

Dans la réserve naturelle régionale de l'Illon, nous avons déplacé une ligne HTA qui se trouvait au milieu du marais dans une zone naturelle protégée. Le réseau a été déplacé le long de la berge sur une partie accessible en cas de panne. Nous en avons profité pour supprimer deux poteaux au milieu du marais. Ces deux supports ont été déposés par l'entreprise FGM à l'aide d'un hélicoptère de type Super Puma de l'entreprise SAF le lundi 18 octobre 2021. L'opération représente un coût de 25 000 € pour Enedis.